Pb avec Free, audience demain

Par **Grantome**, le **07/09/2005** à **18:31**

Bonjour,

Déconnexion depuis le 1er février pour dégroupage raté.
Je pousse Free a régler le pb... Et va aussi voir du coté de FT.
Free ne fait rien jusqu'a l'audience de fin juin ou il demande en report.
Là, il cherche à négocier, mais je refuse leur offre.

Ma connexion est rétablie le 30 juillet.

Ce jour, 7 septembre, je reçoit un mail de l'avocat de Free.
Celui-ci va demander au juge de me débouter.
Raison, c'est FT qui a mal fait le boulot lors du dégroupage demandé le 1er février.

Peut-il réussir ?
Puis je avoir gain de cause sachant que j'ignore la procédure de dégroupage est que mon unique interlocuteur pour l'ADSL est Free ?

C'est urgent, je passe au TI demain.

Merci

Toute l'histoire ici : http://www.freeks-forums.org/forums/ind ... opic=32078

Par **varadero**, le **12/09/2005** à **10:50**

Je ne voudrais pas vous induir en erreur, mais, si probleme il y a eu avec F.T, cela n'est en rien votre probleme.
Vous payez pour une prestation de service à free, et à se titre, c'est à la société à qui vous payez cette prestation de service (free), à qui incombe de régler dans un délai résonnable tout probleme pouvant exister envers cette prestation de service qui vous est due par l'abonnement et le paiement de cet abonement.
Charge à eux par la suite à se retourner contre F.T afin d'obtenir un dédomagement.

Du 1er février au 30 juillet, free vous ont ils donnés les raisons pour laquelle vous avez été privé de votre connexion?
Vous ont il offert une quelconque compensation?

Durant cette période, ont ils communiqués avec vous par voie de courrier reco A.R ?

Sachez toute fois, qu'un e-mail n'est en aucun cas un mode légal de communication. Seul le courrier reco AR l'est. (ceci concerne également toute prise de contact effectuée auprès de vous par l'avocat de free)

[i:1e4zza7g]Puis je avoir gain de cause sachant que j'ignore la procédure de dégroupage est que mon unique interlocuteur pour l'ADSL est Free ?[/i:1e4zza7g]
Ce n'est en aucun cas vous qui avez imposé ce dégroupage à FT, donc le probleme ne proviens pas de vous, mais bien de F.T, mais pour vous ce probleme ne concerne que free, vous ne pouvez avoir à faire qu'à free.
Si ce dégroupage avait perturbé votre ligne téléphonique fixe, dans ce cas là uniquement, vous auriez pu vous retourner également contre F.T.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés